

## ● Agrément/Certification

- Certification QUALIBAT 1513 n° AM 108 pour le traitement de l'amiante en place (amiante friable)



## ● Travaux spéciaux

- Décontamination, désamiantage de matériaux et produits friables :
  - flocage, calorifugeage, cartons amiantés...
- Retrait de matériaux et produits non friables :
  - matériaux fibrociment, dalles vinyles et colles amiantées.
- Décontamination et mise en sécurité après sinistre incendie :
  - déconstruction, désamiantage toiture amiante incendiée...

## ● Des solutions adaptées

SERPOL examine au cas par cas, en accord avec les organismes concernés (CRAM, Inspection du Travail, OPPBTP, DRIRE...), les problèmes posés.

Les solutions proposées, de la conception à l'exécution, garantissent un traitement optimum adapté à votre demande.

Le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement est notre préoccupation quotidienne.

## ● Des moyens performants



- Une équipe de spécialistes formée et agréée pour le traitement de l'amiante en place, encadrée par des ingénieurs spécialisés travaillant sous procédure certifiée QUALIBAT.
- Equipements de Protection Collective et matériels de décontamination amiante : groupes d'extraction à filtration absolue, centrale de traitement d'air, sas décontamination.
- Nettoyeur basse pression (glace carbonique, bicarbonate de soude).
- Equipements de Protection Individuelle adaptés.



### Références

- Groupe La Rochette : Désamiantage de toiture après sinistre incendie.
- USINOR : Désamiantage spécifique de fours.
- ADEME : Désamiantage d'un incinérateur à déchets.
- Ministère de la Défense : déflocage, désamiantage de matériel de campagne
- Ville de Lyon : Déflocage, désamiantage de faux plafonds.